

LISTE DES CODES-OBJET SNPC ET CODES IDENTIFIANTS BUDGETAIRES VOLONTAIRES

Mis à jour en Avril 2021

<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/codes-objetclassificationsectorielle.htm>

Légende:

Disponible seulement au Canada

Non disponible aux employés de AMC

Le soutien public total au développement durable (TOSSD)

<http://www.oecd.org/dac/tossd/TOSSD-codes-Feb-2020.xlsx>

DAC 5 CODE	CRS CODE	voluntary code	DESCRIPTION	Clarifications / Notes supplémentaires sur la couverture
110	Education			
	111		Education, Niveau non spécifié	Les codes de cette catégorie doivent être utilisés seulement si le niveau d'éducation n'est pas spécifié ou connu (par exemple la formation d'enseignants d'écoles primaires devrait être codée sous 11220).
	11110		Politique de l'éducation et gestion administrative	Politique de l'éducation, planification et programmes ; aide aux ministères de l'éducation, à l'administration et au développement de systèmes de gestion, renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; gestion et direction des écoles, développement des programmes d'études et des matériels pédagogiques ; activités d'éducation non spécifiées.
	11120		Equipements scolaires et formation	Bâtiments scolaires, équipement, fournitures ; services pour l'éducation (équipement pour les pensionnaires, logement pour le personnel) ; cours de langues ; colloques, séminaires, conférences, etc.
	11130		Formation des enseignants	Éducation des enseignants (quand le niveau d'éducation n'est pas spécifié) ; formation et formation continue ; développement des matériels pédagogiques.
	11182		Recherche en éducation	Recherche et études sur l'efficacité, la pertinence et la qualité de l'éducation ; évaluation et suivi systématiques.
	112		Éducation de Base	
	11220		Enseignement primaire	Enseignement primaire formel et non formel pour les enfants ; enseignement élémentaire général ; fournitures scolaires.
	11230		Compétences de base pour les adultes	Éducation formelle et non formelle pour une meilleure qualité de vie pour les jeunes et les adultes (éducation des adultes) ; alphabétisation et apprentissage du calcul. Exclut l'éducation sanitaire (12261) et les activités relatives à la prévention des maladies non-transmissibles (123xx)
	11231 (NOUVEAU)		Compétences de base pour les jeunes	Éducation formelle et non formelle forment des compétences de base des jeunes.
	11232 (NOUVEAU)		Éducation primaire des adultes	Enseignement primaire formel pour adultes.
	11240		Éducation de la petite enfance	Éducation préscolaire formelle et non formelle.
	11250		Alimentation à l'école	Fourniture de repas ou de collations à l'école; autres utilisations des aliments pour l'obtention des résultats scolaires, y compris les rations « à emporter » fournies comme incitations économiques aux familles (ou aux familles d'accueil ou autres institutions de garde d'enfants) en contrepartie de la fréquentation scolaire régulière d'un enfant; nourriture fournie aux adultes ou aux jeunes qui participent à des programmes d'alphabétisation ou de formation professionnelle; nourriture pour les activités préscolaires avec une composante éducative. Ces activités peuvent aider à réduire la faim des enfants pendant la journée scolaire si la fourniture d'aliments / repas contient des nutriments biodisponibles pour répondre à des besoins nutritionnels spécifiques et donne les résultats attendus en matière de nutrition chez les enfants scolarisés, ou si la logique de la nutrition ou des résultats attendus est liée à la nutrition.
	11260 (NOUVEAU)		Enseignement secondaire - Premier cycle	Enseignement systématique de deuxième cycle au niveau junior.
	113		Éducation Secondaire	
	11320		Enseignement secondaire - Deuxième cycle	Éducation secondaire généralisée pour le dernier cycle.
	11330		Formation professionnelle	Formation professionnelle élémentaire et enseignement technique au niveau secondaire ; formation sur le tas ; apprentissage.
	114		Éducation Post Secondaire	
	11420		Enseignement supérieur	Diplômes universitaires, de l'enseignement supérieur, de technologie ; bourses d'études.
	11430		Formation technique supérieure de gestion	Formation professionnelle supérieure et formation sur le tas.
120	Santé			
	121		Santé, Général	
	12110		Politique de la santé et gestion administrative	Politique de la santé, planification et programmes ; aide aux ministères de la santé ; administration de la santé publique ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; programmes d'assurance-maladie ; y compris le renforcement du système de santé et la gouvernance de la santé ; activités de santé non spécifiées.
	12196		Statistiques et données sur la santé	Collecte, production, gestion et diffusion de statistiques et de données relatives à la santé. Comprend les enquêtes sur la santé, la création de bases de données sur la santé, la collecte de données sur les épidémies, etc.
	12181		Éducation et formation médicales	Enseignement médical et formation pour les services au niveau tertiaire.
	12182		Recherche médicale	Recherche médicale (à l'exclusion de la recherche sur la santé de base et la recherche pour la prévention et le contrôle des MNT (12382)).
	12191		Services médicaux	Laboratoires, centres de santé et hôpitaux spécialisés (y compris l'équipement et les fournitures) ; ambulances ; services dentaires ; rééducation médicale. Exclut les maladies non-transmissibles (123XX)
	122		Santé de Base	
	12220		Soins et services de santé de base	Programmes de soins sanitaires primaires et de base ; programmes de soins paramédicaux et infirmiers ; approvisionnement en médicaments et en vaccins relatifs aux soins et services de santé de base ; activités visant à réaliser la couverture sanitaire universelle.

	12230	Infrastructure pour la santé de base	Hôpitaux régionaux, centres de santé, dispensaires et équipements médicaux ; à l'exclusion des hôpitaux et centres de santé spécialisés (12191).
	12240	Nutrition de base	Identification et supplémentation en carence en micronutriments; Promotion de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, y compris l'allaitement maternel exclusif; Gestion non urgente de la malnutrition aiguë et d'autres programmes d'alimentation ciblés (y compris l'alimentation complémentaire); Enrichissement des aliments de base, y compris l'iode du sel; Surveillance de l'état nutritionnel et surveillance nutritionnelle nationale; Recherche, renforcement des capacités, élaboration de politiques, suivi et évaluation à l'appui de ces interventions. Utilisez le code 11250 pour l'alimentation scolaire et le code 43072 pour la sécurité alimentaire des ménages.
	12250	Lutte contre les maladies infectieuses	Vaccination ; prévention et lutte contre les maladies infectieuses parasitaires à l'exception du paludisme (12262), de la tuberculose (12263), du VIH/sida et autres MST (13040). Ceci inclus les diarrhées chroniques, les maladies transmises par un vecteur (par exemple onchocercose, bilharziose), les maladies virales, les mycoses, l'helminthiasis, les zoonoses et les maladies provoquées par d'autres bactéries et virus, pédiologie, etc.
	12261	Education sanitaire	Information, éducation et formation de la population pour l'amélioration des connaissances et des pratiques liées à la santé ; campagnes pour la santé publique et programmes de sensibilisation ; promotion de meilleures pratiques d'hygiène personnelle, notamment de l'utilisation d'équipements sanitaires et du savonnage des mains.
	12262	Lutte contre le paludisme	Prévention et lutte contre le paludisme.
	12263	Lutte contre la tuberculose	Vaccination, prévention et lutte contre la tuberculose.
	12264 (NOUVEAU)	Contrôle du COVID-19	Toutes les activités liées au contrôle du COVID-19, par ex. information, éducation et communication; le dépistage, la prévention; vaccination, traitement, soins.
	12281	Formation de personnel de santé	Formation du personnel de santé pour les services et les soins sanitaires de base.
123	Maladies non-transmissibles (MNT)		
	12310	Lutte contre les MNT, général	Programmes de prévention et de lutte contre les MNT qui ne peuvent pas être répartis dans les codes ci-dessous.
	12320	Lutte contre l'usage du tabac	Mesures et interventions individuelles / démographiques pour réduire toutes les formes de tabagisme. Comprend des activités liées à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, y compris des mesures spécifiques de réduction de la demande à fort impact pour une lutte antitabac efficace.
	12330	Lutte contre l'usage nocif de l'alcool et des drogues	Prévention et réduction de l'usage nocif de l'alcool et des drogues psychoactives; élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation de stratégies, programmes et interventions de prévention et de traitement; Identification précoce et gestion des problèmes de santé causés par la consommation d'alcool et de drogues [à l'exclusion du contrôle de la circulation des stupéfiants (16063)].
	12340	Promotion de la santé mentale et du bien-être	Promotion de programmes et d'interventions favorables à la résilience en santé mentale et au bien-être; prévention, soins et soutien aux personnes suicidaires. Non compris le traitement de la dépendance au tabac, à l'alcool et aux drogues (inclus dans les codes 12320 et 12330).
	12350	Autre prévention et traitement des MNT	Mesures individuelles / démographiques visant à réduire l'exposition aux régimes alimentaires malsains et à l'inactivité physique et à renforcer les capacités de prévention, de détection précoce, de traitement et de gestion durable des MNT, notamment: Contrôle des maladies cardiovasculaires: prévention, dépistage et traitement des maladies cardiovasculaires (notamment hypertension, hyperlipidémie, cardiopathies ischémiques, accidents vasculaires cérébraux, cardiopathies rhumatismales, cardiopathies congénitales, insuffisance cardiaque, etc.). Contrôle du diabète: prévention, dépistage, diagnostic, traitement et gestion des complications liées à tous les types de diabète. Exposition à l'inactivité physique: Promotion de l'activité physique par le biais d'un environnement bâti favorable (conception urbaine, transports), de sports, de soins de santé, d'écoles et de programmes communautaires et d'une campagne dans les médias. Exposition à une alimentation malsaine: programmes et interventions qui favorisent une alimentation saine grâce à une consommation réduite de sel, de sucre et de graisses et à une consommation accrue de fruits et de légumes, par exemple. reformulation des aliments, étiquetage des éléments nutritifs, taxes sur les aliments, restriction de la commercialisation des aliments malsains, éducation et conseils en matière de nutrition et interventions en fonction des contextes (écoles, lieux de travail, villages, communautés). Lutte contre le cancer: prévention (y compris vaccination, VPH et VHB), diagnostic précoce (pathologie comprise), dépistage, traitement (radiothérapie, chimiothérapie, chirurgie, etc.) et soins palliatifs pour tous les types de cancer. La mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration des registres du cancer sont également incluses. Maladies respiratoires chroniques: prévention, diagnostic précoce et traitement des maladies respiratoires chroniques, y compris l'asthme. Sont exclus: Contrôle de l'usage du tabac (12320), Contrôle de l'usage nocif d'alcool et de drogues (12330), Recherche pour la prévention et le contrôle des MNT (12382).
	12382	Recherche pour la prévention et le contrôle des MNT	Recherche visant à améliorer la compréhension des MNT, de leurs facteurs de risque, de leur épidémiologie, de leurs déterminants sociaux et de leur impact économique; recherche translationnelle et de mise en œuvre pour améliorer la mise en œuvre de stratégies rentables de prévention et de contrôle des MNT; surveillance et suivi de la mortalité et de la morbidité liées aux MNT, de l'exposition aux facteurs de risque et de la capacité nationale de prévention et de contrôle des MNT.

130		Politique en Matière de Population/Santé&Fertilité	
	13010	Politique/programmes en matière de population et gestion administrative	Politique en matière de population et de développement ; recensement, enregistrement des naissances/décès ; données sur la migration ; recherche et analyse démographiques ; recherche en santé et fertilité ; activités de population non spécifiées. (Utilise le code 15190 pour les données sur la migration et les réfugiés).
		13011	<i>Défense des intérêts en matière de SDSR et réforme</i> <i>Les activités de défense des intérêts en matière de SDSR englobent notamment la présentation de pétitions aux décideurs, la tenue de campagnes publiques, l'analyse et la recherche pour influencer sur les politiques et les lois ainsi que la communication sur le changement social et comportemental. Différents supports sont utilisés pour défendre des intérêts, notamment la télédiffusion, les pièces de théâtre, la radio et les médias sociaux.</i>
		13012 (NOUVEAU)	<i>Éducation sexuelle complète</i> <i>L'éducation sexuelle complète est un processus d'enseignement et d'apprentissage de la sexualité, fondé sur le programme d'études. Elle vise à permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs qui leur permettront d'assurer leur santé, leur bien-être et leur dignité, de développer des relations sociales et sexuelles respectueuses, d'examiner comment leurs choix affectent leur propre bien-être et celui des autres, et de comprendre et protéger leurs droits pendant toute leur vie.</i>
		13096	Statistiques et données démographiques <i>Collecte, production, gestion et diffusion de statistiques et de données relatives à la population et à la santé génésique. Comprend les travaux de recensement, l'état civil, la collecte de données sur la migration, les données démographiques, etc.</i>
	13020	Soins en matière de fertilité	Santé et fertilité ; soins prénatals et périnatals, y compris l'accouchement ; prévention et traitement de la stérilité ; prévention et suites de l'avortement ; activités pour une maternité sans risque. [veuillez attribuer le code 13021 à la prévention et à la gestion des conséquences des avortements et à toute activité liée aux avortements]
		13021 (NOUVEAU)	<i>Services d'avortement et de prestation de soins post-avortement sécuritaires</i> <i>Prestation de services d'avortement, prestation de soins post-avortement, prestation de services de counseling et d'information sur l'avortement et soins post-avortement.</i>
	13030	Planification familiale	Conseils en planification familiale ; activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) ; distribution de produits contraceptifs ; accroissement des moyens et aptitudes, formation.
	13040	Lutte contre les MST et VIH/sida	Toutes activités liées au contrôle des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida ; activités d'information, éducation et communication ; dépistage ; prévention ; traitement, soins.
	13081	Formation de personnel en matière de population et de santé et fertilité	Éducation et formation du personnel de santé pour les services de population ainsi que les soins en matière de santé et fertilité.
140		Distribution d'Eau et Assainissement	
	14010	Politique et gestion administrative du secteur de l'eau	Politique et gouvernance du secteur de l'eau, y compris législation, réglementation, planification et gestion ainsi que gestion transfrontalière de l'eau; renforcement des capacités institutionnelles ; activités favorisant une approche intégrée de la gestion des ressources en eau (GIRE).
	14015	Préservation des ressources en eau (y compris collecte de données)	Collecte et utilisation de données quantitatives et qualitatives sur les ressources en eau ; création et mise en commun de connaissances sur l'eau ; préservation et remise en état des eaux intérieures de surface (rivières, lacs, etc.), des nappes souterraines et des eaux côtières ; prévention de la contamination des eaux.
	14020	Approvisionnement en eau et assainissement - systèmes à grande échelle	Programmes dont les composantes relatives aux codes 14021 et 14022 ne peuvent être identifiées séparément. Lorsque les composantes sont connues, elles devraient être individuellement notifiées sous leurs codes respectifs : approvisionnement en eau [14021], assainissement [14022] et hygiène [12261].
	14021	Approvisionnement en eau – systèmes à grande échelle	Usines de traitement d'eau potable ; ouvrages d'adduction ; stockage ; stations de pompage pour l'approvisionnement en eau ; réseaux d'adduction et de distribution à grande échelle.
	14022	Assainissement - systèmes à grande échelle	Réseaux d'assainissement à grande échelle y compris égouts et stations de pompage des eaux d'égouts ; usines de traitement des eaux usées domestiques et industrielles.
	14030	Approvisionnement en eau potable et assainissement - dispositifs de base	Programmes dont les composantes relatives aux codes 14031 et 14032 ne peuvent être identifiées séparément. Lorsque les composantes sont connues, elles devraient être individuellement notifiées sous leurs codes respectifs : approvisionnement en eau [14031], assainissement [14032] et hygiène [12261].
	14031	Approvisionnement en eau potable – dispositifs de base	Dispositifs ruraux d'approvisionnement en eau reposant sur des pompes manuelles, des captages de sources, des systèmes par gravité, la collecte des eaux de pluie et de brouillard, des citernes, des systèmes simplifiés de distribution avec points d'eau collectifs/branchements partagés. Dispositifs urbains utilisant des pompes manuelles et mini-réseaux, y compris ceux avec branchements partagés et bornes-fontaines.
	14032	Assainissement - dispositifs de base	Latrines, dispositifs d'assainissement autonomes et systèmes alternatifs, y compris la promotion d'investissements de la part des ménages et des communautés locales dans la construction d'équipements de ce type. (Utiliser le code 12261 pour les activités de promotion des règles d'hygiène personnelle.)
	14040	Aménagement de bassins fluviaux	Projets de bassins fluviaux centrés sur les infrastructures et activités institutionnelles connexes ; régulation des cours d'eau ; barrages et réservoirs [à l'exclusion des barrages hydroélectriques (23220) et barrages pour l'irrigation (31140) et activités liées au transport fluvial (21040)].
	14050	Traitement des déchets	Au niveau municipal et industriel, y compris les déchets dangereux et toxiques ; enlèvement et traitement ; zones d'enfouissement des déchets ; compost et recyclage.
	14081	Éducation et formation dans la distribution d'eau et d'assainissement	Activités d'éducation et de formation destinées aux professionnels et fournisseurs de services de ce secteur.

15110	Politiques publiques et gestion administrative	Aide au renforcement des institutions visant à consolider les capacités et systèmes principaux de gestion du secteur public. Ceci recouvre la gestion des politiques publiques générales, la coordination, la planification et la réforme ; la gestion des ressources humaines ; le développement organisationnel ; la réforme de la fonction publique ; l'administration électronique ; la planification, le suivi et l'évaluation du développement ; soutien aux ministères impliqués dans la coordination de l'aide ; d'autres ministères et services gouvernementaux lorsque le secteur ne peut pas être spécifié. (Utilisez des codes sectoriels spécifiques pour le développement de systèmes et de capacités dans les ministères sectoriels. Pour la politique macro-économique, utilisez le code 15142. Pour les marchés publics, utilisez le code 15125.)
15121	Affaires étrangères	Administration des affaires étrangères et services associés.
15122	Missions diplomatiques	Fonctionnement des missions diplomatiques ou consulaires à l'étranger ou auprès d'organisations internationales.
15123	Gestion de l'aide étrangère des pays en développement	Soutien à la gestion de l'aide étrangère offerte par les pays en développement (y compris la coopération triangulaire et sud-sud).
15124	Services généraux de personnel	Administration et fonctionnement de services généraux de personnel, y compris les politiques, règlements et procédures.
15126	Autres services généraux	Tenue et stockage de dossiers et archives des administrations publiques, exploitation d'immeubles dont des administrations publiques sont propriétaires ou occupants, parcs centraux de véhicules, imprimeries exploitées par des administrations publiques, services centraux de calcul et d'informatique, etc.
15127	Suivi et évaluation au niveau national	Administration ou fonctionnement des services s'occupant de suivi et d'évaluation au niveau national.
15143	Services météorologiques	Administration ou fonctionnement des institutions s'occupant de météorologie.
15144	Élaboration des normes nationales	Administration ou fonctionnement des institutions s'occupant des normes nationales. (Utiliser le code 16062 pour le renforcement des capacités statistiques)
15154	Exécutif	Administration, fonctionnement des organes exécutifs, y compris le cabinet du chef de l'exécutif à tous les niveaux de gouvernement (monarque, gouverneur général, président, premier ministre, gouverneur, maire, etc.).
15196	Statistiques et données du gouvernement et de la société civile	Collecte, production, gestion et diffusion de statistiques et de données relatives au gouvernement et à la société civile. Comprend les statistiques macroéconomiques, les finances publiques, les statistiques fiscales et du secteur public, le soutien au développement de l'infrastructure de données administratives, les enquêtes de la société civile.
15111	Gestion des finances publiques	Politique et planification budgétaires ; soutien aux ministères des finances ; renforcement de la responsabilité financière et administrative ; gestion des dépenses publiques ; amélioration des systèmes de gestion financière ; préparation du budget ; relations budgétaires intergouvernementales, audit public, dette publique. (Utiliser les codes 15114 pour la mobilisation des ressources intérieures et 33120 pour les douanes.)
15117	Planification budgétaire	Fonctionnement des services de préparation du budget.
15118	Contrôle interne national	Administration et fonctionnement des services de vérification.
15119	Gestion de l'aide et de la dette publique	Gestion de la dette publique et de l'aide étrangère reçue (par le pays partenaire). Pour rapporter des ré-échelonnements de dette, utiliser les codes 600xx.
15112	Décentralisation et soutien aux administrations infranationales	Processus de décentralisation (y compris aspects politiques, administratifs et budgétaires) ; relations intergouvernementales et fédéralisme ; renforcement des services des administrations régionales et locales, des autorités régionales et locales et de leurs associations nationales. (Utiliser des codes sectoriels spécifiques pour la décentralisation de la gestion et des services sectoriels.)
15128	Financement des gouvernements locaux	Transferts financiers aux gouvernements locaux ; soutien aux institutions administrant ces transferts. (Pour des transferts concernant des secteurs particuliers, utiliser les codes sectoriels appropriés.)
15129	Autres transferts du centre à des institutions	Transferts aux organisations autonomes ou entreprises d'États non inclus dans le financement des gouvernements locaux ; soutien aux institutions administrant ces transferts. (Pour des transferts concernant des secteurs particuliers, utiliser les codes sectoriels appropriés.)
15185	Administration publique locale	Processus de décentralisation (y compris aspects politiques, administratifs et budgétaires) ; relations intergouvernementales et fédéralisme ; renforcement des autorités locales.
15113	Organisations et institutions pour la lutte contre la corruption	Organisations, institutions et cadres spécialisés dans la prévention et la lutte contre la corruption active et passive, le blanchiment d'argent et d'autres aspects du crime organisé, dotés ou non de pouvoirs pour faire respecter la loi, comme les commissions chargées de la lutte contre la corruption et les organismes de suivi, les services spéciaux d'enquête, les institutions et les initiatives de contrôle de l'intégrité et de l'éthique, les ONG spécialisées, d'autres organisations de citoyens et de la société civile s'occupant directement de lutter contre la corruption.
15114	Mobilisation des ressources intérieures	Soutien à la mobilisation des ressources intérieures/politique fiscale, analyse et administration ainsi que les recettes non-fiscales, incluant le travail avec les ministères des finances, les ministères de tutelle, les autorités fiscales ou autres institutions publiques locales, régionales ou nationales (Utiliser le code 16010 pour la sécurité sociale et autres plans sociaux.)
15116	Recouvrement de l'impôt	Fonctionnement de l'autorité nationale de recouvrement des impôts.
15155	Politique et administration fiscales	
15156	Mobilisation des ressources intérieures autre que les recettes non-fiscales	Recettes non-fiscales incluant les ministères de tutelle, les autorités fiscales ou autres institutions publiques locales, régionales ou nationales.

15125	Marchés publics	Soutien aux marchés publics, notamment pour la création et l'évaluation de cadres juridiques; des conseils pour l'établissement d'une orientation stratégique des politiques et des réformes en matière de marchés publics; conseils en matière de conception de systèmes et de processus de passation des marchés publics; soutien aux organismes de passation des marchés publics (y compris les marchés électroniques) ainsi qu'aux structures ou initiatives d'évaluation des systèmes de passation des marchés publics; et développement des capacités professionnelles des organismes et du personnel des marchés publics.
15130	Développement des services légaux et judiciaires	Soutien aux institutions, systèmes et procédures du secteur de la justice, aussi bien officiels que non officiels ; soutien aux ministères de la justice et de l'intérieur ; juges et tribunaux ; services de rédaction des actes juridiques ; associations d'avocats et de juristes ; formation juridique professionnelle ; maintien de l'ordre et de la sécurité publique ; gestion des frontières ; organismes chargés de faire respecter la loi, police, prisons et leur supervision ; médiateurs ; mécanismes alternatifs de règlement des conflits, d'arbitrage et de médiation ; aide et conseil juridiques ; pratiques traditionnelles, indigènes et parallèles ne faisant pas partie du système juridique officiel. Mesures à l'appui de l'amélioration des cadres juridiques, constitutions, lois et réglementations ; rédaction et révision de textes législatifs et constitutionnels ; réforme juridique ; intégration des systèmes légaux officiels et non officiels. Éducation juridique ; diffusion d'informations sur les droits et les voies de recours en cas d'injustice ; campagnes de sensibilisation. (Utiliser les codes 152xx pour les activités ayant principalement pour objet de soutenir la réforme des systèmes de sécurité ou entreprises en liaison avec des activités de maintien de la paix à l'issue d'un conflit.)
15131	Développement et administration des politiques de justice et de maintien de l'ordre	Justice et maintien de l'ordre; développement des politiques dans les ministères de la justice ou leur équivalent.
15132	Police	Administration des affaires et services de police.
15133	Incendies et services de sauvetage	Administration des affaires et services de protection et de lutte contre l'incendie.
15134	Système judiciaire	Administration, fonctionnement ou soutien des tribunaux civils et pénaux et du système judiciaire, y compris mise à exécution des amendes et des obligations imposées par les tribunaux, et suivi des programmes de mise en liberté conditionnelle et de mise à l'épreuve.
15135	Ombudsman	Officier indépendant représentant les intérêts du public en faisant enquête et en remédiant aux plaintes de traitement inéquitable ou de mauvaise gestion.
15136	Immigration	Administration des affaires et services d'immigration, y compris l'enregistrement des étrangers et la délivrance de documents de travail et de voyage aux immigrants.
15137	Prisons	
151301	Lutte contre la criminalité transnationale organisée	Activités qui soutiennent les forces de l'ordre dans la lutte contre toutes les formes de criminalité transnationale organisée, y compris le trafic de biens culturels, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites; trafic de faune et de flore et de produits forestiers; piraterie maritime; exploitation minière illégale, trafic de métaux précieux; crimes liés à la pêche; trafic illicite d'armes à feu; et traite des êtres humains, et trafic de migrants. Les activités devraient être alignées sur la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC). La formation à l'utilisation d'équipement mortel est exclue, même s'il s'agit des crimes susmentionnés. [Utilisez code 16063 pour la lutte contre les stupéfiants et code 15140 pour la cybersécurité.]
151302	Lutter contre l'extrémisme violent	Activités centrées à lutter contre le terrorisme. Les activités rapportées ici doivent être alignées avec la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et les 19 instruments juridiques internationaux visant à prévenir les actes terroristes. Les exemples incluent la facilitation de la mise en œuvre des instruments juridiques pertinents, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, les programmes de renforcement des capacités pour renforcer la sécurité des transports et les systèmes de gestion des frontières, et l'aide à la mise en place d'un système de justice pénale efficace et fondé sur l'état de droit. La formation à l'utilisation d'équipements mortels est exclue.
151303	Cybersécurité	Politicisation opérationnelle pour protéger les systèmes informatiques contre le vol ou les dommages couvrant le matériel, les logiciels et les données électroniques.
15142	Politique macroéconomique	Soutien à la stabilité macroéconomique, à la viabilité de la dette et aux réformes structurelles. Comprend une assistance technique pour la formulation stratégique de politiques, lois et réglementations; renforcement des capacités pour améliorer le développement du secteur public; financement basé sur les politiques. Pour la politique fiscale et la mobilisation des recettes intérieures, utilisez les codes 15111 et 15114.
15150	Participation démocratique et société civile	Soutien à l'exercice de la démocratie et à diverses formes de participation des citoyens, excepté les élections (15151) ; instruments de démocratie directe comme les référendums et les initiatives de citoyens ; soutien aux organisations pour représenter et défendre leurs membres, assurer un suivi, participer et demander des comptes aux gouvernements, et pour aider les citoyens à apprendre à agir dans la sphère publique ; programmes d'études et enseignement de l'éducation civique à différents niveaux. (Ce code-objet est limité aux activités ciblées sur des questions de gouvernance. Lorsque l'aide à la société civile ne concerne pas la gouvernance, utiliser d'autres codes-objet appropriés.)
15151	Elections	Organes et processus de gestion électorale, observation des processus électoraux, éducation civique des électeurs. (Utiliser le code 15230 lorsque les activités se déroulent dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix.)

		15152	Assemblées législatives et partis politiques	Aide au renforcement des fonctions clés des assemblées législatives/parlements, y compris des assemblées et conseils infranationaux (représentation ; surveillance ; législation), par exemple amélioration des capacités des organes législatifs, amélioration du fonctionnement des commissions et des procédures administratives des assemblées législatives ; systèmes de gestion de la recherche et de l'information ; mise en place de programmes de formation à l'intention des législateurs et du personnel de soutien. Aide aux partis politiques et renforcement des systèmes de partis.
		15153	Médias et liberté de l'information	Activités qui favorisent une diffusion libre et non censurée de l'information sur les questions publiques ; activités visant à améliorer les compétences rédactionnelles et techniques, et l'intégrité des médias – presse écrite, radio et télévision – par exemple, formation des journalistes. (Utiliser les codes 22010-22040 pour la fourniture d'équipements et d'une aide financière aux médias.)
		15160	Droits de la personne	Mesures visant à aider les institutions et mécanismes spécialisés dans les droits de la personne opérant aux niveaux mondial, régional, national ou local, dans leur mission officielle de promotion et de protection des droits civils et politiques, économiques, sociaux et culturels tels que définis dans les conventions et pactes internationaux; transposition dans la législation nationale des engagements internationaux concernant les droits de la personne; notification et suivi; dialogue sur les droits de la personne. Défenseurs des droits de la personne et ONG œuvrant dans ce domaine ; promotion des droits de la personne, défense active, mobilisation ; sensibilisation et éducation des citoyens aux droits de la personne. Élaboration de programmes concernant les droits de la personne ciblés sur des groupes particuliers comme les enfants, les individus en situation de handicap, les migrants, les minorités ethniques, religieuses, linguistiques et sexuelles, les populations autochtones et celles qui sont victimes de discrimination fondée sur la caste, les victimes de la traite d'êtres humains, les victimes de la torture. (Utiliser le code 15230 lorsque les activités se déroulent dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix et le code 15180 pour les activités visant l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Utiliser le code 15190 pour la programmation des droits de l'homme des réfugiés ou des migrants, y compris lorsqu'ils sont victimes de la traite d'êtres humains. Utiliser le code 16070 pour les activités concernant les Principes fondamentaux et Droits au travail, c'est-à-dire travail des enfants, travail forcé, non-discrimination dans l'emploi et le travail, liberté syndicale et négociation collective.)
		151601	La justice transitionnelle	Appui aux mécanismes internationaux centrés à garantir la responsabilité des crimes graves tels que le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, tels que définis dans le droit international.
		151602	Justice pénale internationale	Soutenir au-delà du système judiciaire ordinaire pour lutter contre les violations systématiques ou à grande échelle des droits humains.
		15170	Organisations et institutions pour l'égalité des femmes	Soutien aux institutions et organisations (gouvernementales et non gouvernementales) qui œuvrent pour l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes.
		15171	Organisations et mouvements de défense des droits des femmes	<i>Financement et renforcement des capacités des organisations et des mouvements pour la défense des droits des femmes* pour mener à bien leurs programmes et accroître leur efficacité et leur influence pour faire progresser l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles, notamment par la création d'alliances.</i> <i>* Les organisations de défense des droits des femmes sont des organisations de la société civile dirigées par des femmes et actives au niveau local, national, régional et international pour apporter des changements transformateurs à l'égalité des sexes, aux droits et à l'autonomisation des femmes et des filles. Leurs activités comprennent le plaidoyer, le dialogue politique et budgétaire, la sensibilisation, la fourniture de services, la recherche, l'alliance et la création de réseaux.</i>
		15172	Capacité du secteur public pour l'égalité des sexes	<i>Renforcement des capacités des institutions du secteur public pour promouvoir l'égalité des sexes. Cela inclut le renforcement des systèmes de responsabilisation et des capacités des institutions (par exemple Ministères des Affaires Féminines, des Finances et de la Planification) et des législatures pour concevoir, mettre en œuvre et mesurer les politiques, lois et programmes qui répondent aux priorités des organisations et mouvements pour les droits des femmes.</i>
		15173	Données et preuves pour l'égalité des sexes	<i>Appui au renforcement des capacités et systèmes des institutions du secteur public (p.ex. statistiques), instituts de recherche, universités, médias et société civile pour générer, utiliser et diffuser des statistiques sexospécifiques, des résultats, des outils, des analyses, des recherches politiques et des expertises pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, des hommes et des garçons, et favoriser des résultats égaux.</i>

		15180	Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles	<p>Soutien à des programmes visant à prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles/violence basée sur le genre. Cette définition recouvre des formes diverses de violence physique, sexuelle et psychologique et s'entend comme englobant, sans y être limitée : la violence infligée par un partenaire intime (violence domestique) ; la violence sexuelle ; les attaques à l'acide ; les crimes d'honneur ; et la traite des femmes et des filles. Les activités de prévention peuvent notamment inclure les efforts visant soutenir l'autonomisation des femmes et des filles ; le changement des attitudes, normes et comportements ; l'adoption et la mise en oeuvre de réformes légales ; et le renforcement de l'application des lois et des politiques visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris à travers le renforcement des capacités institutionnelles. Les interventions visant à répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles/violence basée sur le genre peuvent notamment inclure l'élargissement de l'accès aux services y compris à l'assistance juridique, l'accompagnement psychologique et les soins médicaux ; la formation du personnel en vue de répondre plus efficacement aux besoins des survivantes ; et les actions visant à garantir l'ouverture d'enquêtes, la poursuite en justice et la condamnation des auteurs de violence. (Utiliser le code 15178 pour les activités visant les mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) et le code 15179 pour les activités visant les mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF).)</p>
		15178 (NOUVEAU)	Mutilations génitales féminines/excision (MGF/E)	<p>Soutien aux programmes visant à prévenir et à éliminer toutes les formes de mutilations génitales féminines et d'excision (MGF/E), y compris le soutien aux organisations locales de la société civile, notamment les organisations de femmes qui se concentrent sur l'élimination des MGF/E. Cela englobe toutes les procédures impliquant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes féminins ou d'autres lésions des organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Les activités de prévention peuvent comprendre des interventions multisectorielles, l'accès à une éducation tenant compte des différences entre les genres et à des services de santé adaptés aux adolescents, l'éducation sexuelle complète, le plaidoyer, ainsi que les efforts visant l'autonomisation des filles et des femmes, visant à changer les attitudes, les normes sociales et les comportements, à faire participer les hommes et les garçons et à faciliter la mise en place d'un environnement juridique et politique favorable à la protection des enfants et à l'élimination des MGF/E, notamment par le renforcement des capacités institutionnelles et des systèmes de responsabilisation. Les interventions visant à répondre aux MGF/E peuvent inclure des efforts pour élargir l'accès aux services, notamment l'assistance juridique, les conseils psychosociaux, les soins de santé et l'éducation; la formation - notamment la formation du personnel pour répondre plus efficacement aux besoins des survivantes des MGF/E; la garantie d'enquêtes et de poursuites; et la production, la diffusion et l'utilisation de données et d'éléments de preuve sur les MGF/E. (Le code 15178 est un sous-secteur du code 15180 visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.)</p>
		15179 (NOUVEAU)	Mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF)	<p>Soutien aux programmes visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants, précoces et forcés (MEPF), y compris le soutien aux organisations locales de la société civile, notamment les organisations de femmes qui s'efforcent de mettre fin aux MEPF. Cela englobe tout mariage formel ou union informelle où l'une des parties ou les deux ont moins de 18 ans, y compris dans les pays où l'âge de la majorité est atteint plus tôt ou au moment du mariage ; ou un mariage qui a lieu à tout âge sans le consentement libre et entier de l'une des parties ou des deux et/ou lorsque l'une des parties ou les deux sont incapables de mettre fin au mariage ou de le quitter. Les activités de prévention peuvent comprendre des interventions multisectorielles, l'accès à une éducation tenant compte des différences entre les genres, des services de santé adaptés aux adolescents, l'éducation sexuelle complète et des initiatives de protection sociale et d'autonomisation économique, le plaidoyer, ainsi que les efforts visant d'autonomisation des filles et des femmes, visant à changer les attitudes, les normes sociales et les comportements, à faire participer les hommes et les garçons et à faciliter un environnement juridique et politique favorable à la protection des enfants et à la prévention des MEPF, notamment en renforçant les capacités institutionnelles et les systèmes de responsabilisation. Les interventions visant à répondre aux MEPF peuvent inclure des efforts pour élargir l'accès aux services afin de répondre aux besoins spécifiques des filles à risque de MEPF, des filles mariées et des survivantes du MEPF, y compris l'assistance juridique, le conseil psychosocial, les soins de santé et l'éducation; la formation - y compris la formation du personnel pour répondre plus efficacement aux besoins des filles à risque de MEPF, des filles mariées et des survivantes du MEPF; la garantie d'enquêtes et de poursuites; et la production, la diffusion et l'utilisation des données et des éléments de preuve touchant aux MEPF. (Le code 15179 est un sous-secteur du code 15180 pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles.)</p>

	15190	Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable	<p>Aide apportée aux pays en développement dans le but de favoriser des migrations et une mobilité des personnes qui soient ordonnées, sûres, régulières et responsables. Elle recouvre : - le renforcement des capacités concernant la politique, l'analyse, la planification et la gestion dans le domaine des migrations et de la mobilité. Celui-ci comprend le soutien visant à favoriser des migrations sûres et régulières et à remédier aux migrations irrégulières, la coopération avec la diaspora et les programmes destinés à renforcer l'impact des envois de fonds des émigrés sur le développement et/ou l'utilisation de ces fonds pour financer des projets utiles au développement dans les pays en développement ; - les mesures visant à améliorer les systèmes de recrutement de la main-d'œuvre migrante dans les pays en développement ; - le renforcement des capacités en matière d'élaboration de stratégies et de politiques, ainsi que pour le développement des services juridiques et judiciaires (y compris la gestion des frontières) dans les pays en développement. Il comprend le soutien apporté pour la prise en main et la réduction des facteurs de vulnérabilité existant en situation de migration, et pour le renforcement des efforts transnationaux visant à lutter contre le trafic de migrants, ainsi qu'à prévenir et combattre le trafic d'êtres humains ; - le soutien à la mise en place de stratégies efficaces pour garantir la protection internationale et le droit à l'asile ; - le soutien à la mise en place de stratégies efficaces pour assurer aux personnes déplacées l'accès à la justice et à une aide ; - l'aide dispensée aux migrants pour leur permettre de rentrer dans leur pays d'origine en toute sécurité, dans la dignité, en pleine connaissance de cause et de façon volontaire (ne sont couverts que les retours effectués à partir d'un autre pays en développement ; l'aide au titre des retours forcés est exclue de l'APD) ; - l'aide dispensée aux migrants en vue de leur réintégration durable dans leur pays d'origine (utiliser le code 93010 pour l'aide apportée dans les pays donateurs préalablement au départ, dans le contexte de retours volontaires). Les activités visant à servir avant tout les intérêts des fournisseurs sont exclues de l'APD. Les activités visant à remédier aux causes profondes des déplacements forcés et des migrations irrégulières ne doivent pas être classées sous ce code, mais dans le secteur d'intervention correspondant. De plus, il faut utiliser le code 15136 pour le soutien dispensé aux autorités des pays aux fins des questions et des services relatifs à l'immigration (facultatif), le code 24050 pour les dispositifs visant à réduire le coût des envois de fonds des émigrés, le code 72010 pour les aspects humanitaires de l'aide apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, comme la fourniture de services d'urgence et la protection humanitaire. Le code 93010 doit être employé lorsque les dépenses sont destinées à l'entretien temporaire des réfugiés dans le pays donneur, notamment dans le cas de leur retour volontaire et de leur réintégration lorsque ce soutien est fourni dans le pays donneur en liaison avec le retour à partir de ce pays (aide préalable au départ) ou de leur réinstallation volontaire dans un pays développé tiers.</p>
152	Conflits, Paix et Sécurité		N.B. Des notes supplémentaires sur l'éligibilité au titre de l'APD (et les exclusions) des activités liées aux conflits, la paix et la sécurité sont données dans les paragraphes 76-81 des Directives.
	15210	Gestion et réforme des systèmes de sécurité	<p>Coopération technique en faveur des parlements, des ministères publics, des services chargés de faire respecter la loi et des instances judiciaires pour aider à examiner et à réformer les systèmes de sécurité afin d'améliorer la gouvernance démocratique et le contrôle par les civils ; coopération technique en faveur des gouvernements à l'appui du renforcement de la supervision civile et du contrôle démocratique sur la budgétisation, la gestion, la transparence et l'audit des dépenses de sécurité, y compris les dépenses militaires, dans le cadre d'un programme d'amélioration de la gestion des dépenses publiques ; assistance apportée à la société civile en vue de renforcer ses compétences en matière de sécurité et sa capacité de veiller à ce que le système de sécurité soit géré conformément aux normes démocratiques et aux principes de responsabilité, de transparence et de bonne gouvernance. [Autre que dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix (15230)].</p>
	15220	Dispositifs civils de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits	<p>Aide à des activités civiles de construction de la paix, et de prévention et de règlement des conflits, y compris renforcement des capacités, suivi, dialogue et échange d'informations. Participation bilatérale à des missions civiles internationales en faveur de la paix comme celles qui sont conduites par le Département des affaires politiques des Nations unies (UNDP) ou l'Union européenne (Politique européenne de sécurité et de défense), et contributions à des fonds ou commissions civils pour la paix (par exemple, Commission de consolidation de la paix, guichet thématique "Construction de la paix" du Fonds pour la réalisation des OMD, etc.). Les contributions peuvent être apportées sous la forme d'un financement ou à travers la fourniture de matériel ou de personnel civil ou militaire (par exemple, pour la formation des civils). (Utiliser le code [15230] pour la participation bilatérale à des opérations internationales de maintien de la paix.)</p>

		15230	Participation à des opérations internationales de maintien de la paix	Participation bilatérale à des opérations de maintien de la paix mandatées ou autorisées par les Nations unies (NU) à travers des résolutions du Conseil de sécurité, et conduites par des organisations internationales, par exemple les Nations unies, l'OTAN, l'Union européenne (opérations liées à la sécurité dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense) ou des groupements régionaux de pays en développement. Les contributions directes au budget du Département des opérations de maintien de la paix des NU (UNDPKO) ne sont pas à notifier comme opérations bilatérales (elles comptent en partie comme APD multilatérale, voir l'annexe 9). Les activités qui peuvent être notifiées au titre de l'APD bilatérale sous ce code sont uniquement les suivantes : droits de l'homme et supervision des élections ; réinsertion des soldats démobilisés ; remise en état des infrastructures de base du pays ; supervision ou recyclage des administrateurs civils et des forces de police ; réforme des systèmes de sécurité et autres activités liées à l'État de droit ; formation aux procédures douanières et de contrôle aux frontières ; conseil ou formation concernant les politiques budgétaires ou macroéconomiques de stabilisation ; rapatriement et démobilisation des factions armées et destruction de leurs armes ; déminage. Les activités d'imposition de la paix entreprises dans le cadre des opérations internationales de maintien de la paix ne sont comptabilisables dans l'APD. Les contributions bilatérales comptabilisables dans l'APD au titre des opérations de maintien de la paix peuvent être apportées sous la forme d'un financement ou à travers la fourniture de matériel ou de personnel militaire ou civil (par exemple, fonctionnaires de police). Le coût à notifier est donné par le surcoût encouru pour l'entretien du personnel et du matériel du fait qu'ils ont pris part à une opération de maintien de la paix. Les coûts relatifs aux contingents militaires participant à des opérations de maintien de la paix de l'UNDPKO ne sont pas comptabilisables en APD. Les opérations internationales de maintien de la paix peuvent comprendre des activités de type humanitaire (contributions apportées sous la forme de matériel ou de personnel), comme celles qui sont décrites sous les codes 7xxx. Elles doivent être incluses sous le code 15230 si elles font partie intégrante des activités ci-dessus, sinon elles doivent être notifiées sous l'aide humanitaire. NB : Lors de l'utilisation de ce code, indiquer le nom de l'opération dans la description succincte de l'activité notifiée.
		15240	Réintégration et contrôle des armes légères et de petit calibre	Réinsertion du personnel militaire démobilisé dans la vie économique et civile ; conversion des usines d'armes en usines de produits à usage civil ; coopération technique destinée à contrôler, prévenir et/ou réduire la prolifération d'armes légères et de petit calibre – voir le paragraphe 80 des Directives pour la définition des activités couvertes. [Autre que dans le cadre d'une opération internationale de maintien de la paix (15230) ou enfants soldats (15261)].
		15250	Enlèvement des mines terrestres et restes explosifs de guerre	Toutes les activités liées aux mines terrestres et aux restes explosifs de guerre dont le but essentiel est de bénéficier aux pays en développement, y compris l'enlèvement des mines terrestres et des restes explosifs de guerre et la destruction des stocks à des fins de développement [autre qu'en rapport avec la participation à des opérations internationales de maintien de la paix (15230)] ; sensibilisation au risque ; réhabilitation, réinsertion et assistance aux victimes, et les activités de recherche et développement sur le déminage. Seules les activités menées à fins civiles sont éligibles à l'APD.
		15261	Enfants soldats (Prévention et démobilisation)	Coopération technique en faveur des gouvernements – et assistance aux organisations de la société civile – à l'appui de l'adoption et de l'application de lois destinées à empêcher le recrutement d'enfants en tant que soldats ; appui à la démobilisation, au désarmement, à la réinsertion, au rapatriement et à la réintégration (DDR) des enfants soldats.
		15294	Assistance non létale aux forces de sécurité	Équipement, infrastructure, renforcement des capacités et formation non létale dispensée aux forces de sécurité pour renforcer la sécurité et la stabilité nationale. Comprend également la formation en matière de droits de la personne, la professionnalisation des forces de sécurité et le recrutement et la rétention de groupes spécifiques (par exemple les femmes, les groupes ethniques, etc.).
		152001	Désarmement des armes de destruction massive	Activités destinées à soutenir le désarmement et la non-prolifération des armes chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et des matières semblables.
		152002	Prévention de l'extrémisme violent	Actions destinées à lutter contre les causes de l'extrémisme violent, tels que ceux décrits dans le Plan d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour prévenir l'extrémisme violent : dialogue et prévention des conflits ; le renforcement de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit ; l'engagement des communautés ; autonomisation des jeunes ; égalité des sexes et autonomisation des femmes ; éducation, développement des compétences et facilitation de l'emploi ; communications stratégiques, Internet et médias sociaux.
160		Infrastructure et Services Sociaux Divers		
		16010	Protection sociale	Stratégies de protection sociale ou de sécurité sociale, législation et administration ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; sécurité sociale et autres régimes sociaux ; programmes de soutien, prestations en espèces, pensions et programmes spéciaux pour les personnes âgées, les orphelins, les personnes handicapées, les enfants, les mères de nouveau-nés, les personnes vivant dans la pauvreté, sans emploi et autres groupes vulnérables ; dimensions sociales de l'ajustement structurel.
		16011	Politiques, planification et administration des services de protection sociale	Administration des politiques, plans, programmes et budgets généraux de protection sociale y compris les lois, normes et statistiques sur la protection sociale.
		16012	Protection sociale (excluant retraites)	Protection sociale sous forme de prestations en espèces ou en nature aux personnes incapables au travail pour cause de maladie ou par suite d'un accident.
		16013	Retraites	Protection sociale sous forme de prestations en espèces et en nature contre les risques liés à la vieillesse.
		16014	Régimes de retraite des fonctionnaires	Les régimes de pension des fonctionnaires.

	16015	Services sociaux (y compris jeunes, femmes et enfants)	Protection sociale sous forme de prestations en espèces et en nature aux ménages ayant des enfants à charge, y compris les prestations de congé parental.
	16020	Création d'emplois	Politique et planification de l'emploi; renforcement des capacités institutionnelles et conseils; programmes de création d'emplois et de revenus; y compris des activités spécialement conçues pour répondre aux besoins des groupes vulnérables.
	16030	Politique du logement et gestion administrative	Politique du logement, planification et programmes ; à l'exclusion du logement à coût réduit (16040).
	16040	Logement à coût réduit	Y compris la suppression des bidonvilles.
	16050	Aide plurisectorielle pour les services sociaux de base	Les services sociaux de base incluent l'éducation de base, la santé de base, les activités en matière de population/santé et fertilité ainsi que les systèmes de distribution d'eau potable de base et assainissement de base.
	16061	Culture et loisirs	Y compris bibliothèques et musées.
	16065	Récréation et sport	
	16066	Culture	
	16062	Renforcement des capacités statistiques	Dans les offices statistiques nationaux et les autres ministères concernés.
	16063	Lutte contre le trafic de drogues	Contrôles intérieurs et contrôles douaniers y compris la formation de la police, programmes d'éducation et de sensibilisation pour limiter le trafic de drogues et la distribution domestique. La comptabilisation dans l'APD des dépenses liées à la lutte contre le trafic de drogues est limitée aux activités qui se focalisent sur le développement économique et l'amélioration du niveau de vie, y compris les programmes de développement alternatifs et la substitution des plantations. Les activités financées par les donateurs pour interdire les provisions de drogues, détruire les plantations ou former ou financer le personnel militaire dans les activités de lutte contre la drogue ne sont pas comptabilisées dans l'APD.
	16064	Atténuation de l'impact social du VIH/sida	Programmes spéciaux visant les conséquences sociales du VIH/sida, par exemple assistance sociale, juridique et économique aux personnes vivant avec le VIH/sida y compris sécurité alimentaire et emploi ; soutien aux groupes vulnérables et aux enfants orphelins du sida ; droits de l'homme pour les personnes atteintes par le VIH/sida.
	16070	Labour Rights	Plaidoyer en faveur des normes internationales du travail, du droit du travail, des principes et droits fondamentaux au travail (travail des enfants, travail forcé, non-discrimination sur le lieu de travail, liberté syndicale et négociation collective); formalisation du travail informel, de la sécurité et de la santé au travail.
	16080	Social Dialogue	Renforcement des capacités et conseils en faveur du dialogue social; soutien aux institutions, organes et mécanismes de dialogue social; renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs.
210	Transports et Entreposage		
	21010	Politique des transports et gestion administrative	Politique des transports, planification et programmes ; aide aux ministères du transport ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; transports non spécifiés ; activités qui recouvrent le transport routier, le transport ferroviaire, le transport par voies d'eau et/ou le transport aérien. Inclut la prévention des accidents de la route. Autant que possible, notifier le transport de marchandises sous le secteur économique de la marchandise transportée.
	21011	Politiques, planification et administration des transports	Administration et fonctionnement des services reliés aux politiques de transport.
	21012	Transports en commun	Administration des affaires et services concernant les transports en commun.
	21013	Réglementation des transports	Contrôle et réglementation des utilisateurs de systèmes de transport (immatriculation, permis, inspection du matériel, compétences et formation des agents, normes de sûreté, licences, tarifs, niveau des services, etc.).
	21020	Transport routier	Infrastructure routière, véhicules ; transport routier de voyageurs, voitures particulières.
	21021	Construction des voies de desserte	Construction ou exploitation des voies de desserte et systèmes afférents.
	21022	Entretien des voies de desserte	Entretien des voies de desserte et systèmes afférents.
	21023	Construction des routes nationales	Construction ou exploitation des routes nationales et systèmes afférents.
	21024	Entretien des routes nationales	Entretien des routes nationales et systèmes afférents.
	21030	Transport ferroviaire	Infrastructure ferroviaire, matériel ferroviaire, locomotives, autre matériel roulant ; y compris les tramways et les métropolitains.
	21040	Transport par voies d'eau	Ports et docks, systèmes de guidage, navires et bateaux ; transport sur voies navigables intérieures, bateaux de voies d'eau intérieures.
	21050	Transport aérien	Aéroports, systèmes de guidage, avions, équipement d'entretien des avions.
	21061	Stockage	Associé ou non au transport. Autant que possible, notifier les projets de stockage sous le secteur économique de la ressource stockée.
	21081	Education/formation dans les transports et le stockage	
220	Communications		
	22010	Politique des communications et gestion administrative	Politique des communications, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; y compris développement des services postaux ; activités de communications non spécifiées.
	22011	Politiques, planification et administration des communications	
	22012	Services postaux	Développement et fonctionnement des services postaux.
	22013	Services d'information	Prestation de services d'information.
	22020	Télécommunications	Réseaux de téléphones, satellites, stations terrestres.
	22030	Radio, télévision, presse écrite	Liaisons et équipement ; journaux ; imprimerie et édition.
	22040	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Matériel informatique et logiciels ; accès Internet ; formations aux TI. Lorsque le secteur ne peut pas être spécifié.

230		Energie	
231		Politique de l'énergie	
	23110	Politique énergétique et gestion administrative	Politique et planification du secteur de l'énergie ; aide aux ministères de l'énergie ; conseils et renforcement des capacités institutionnelles ; activités non précisées.
	23111	Politiques, planification et administration du secteur de l'énergie	
	23112	Réglementation de l'énergie	Réglementation du secteur de l'énergie, y compris l'approvisionnement d'électricité en gros et au détail.
	23181	Éducation et formation dans le domaine de l'énergie	Tous les niveaux de formation ne figurant pas sous un autre code.
	23182	Recherche dans le domaine de l'énergie	Y compris inventaires et études.
	23183	Économies d'énergie et efficacité du côté de la demande	Tous les projets visant la réduction de la demande d'énergie, par exemple : modernisation des bâtiments et des industries, réseaux intelligents, compteurs et tarifs. Comprend également les cuisinières efficaces et les projets de biogaz.
232		Production d'électricité, sources renouvelables	
	23210	Production d'énergie, sources renouvelables - multiples technologies	Programmes de production d'énergie d'origine renouvelable qui ne peuvent être attribués à une seule technologie (codes 23220 à 23280 ci-après). La production de bois de chauffage/charbon de bois devrait figurer sous la rubrique sylviculture 31261.
	23220	Centrales hydrauliques	Dont centrales flottantes.
	23230	Énergie solaire	Solaire photovoltaïque, thermodynamique, chauffage solaire.
	23231	Énergie solaire pour réseaux isolés et systèmes autonomes	Production électrique solaire pour réseau isolé et systèmes autonomes, systèmes solaires individuels (y compris câblage intégré et appareils liés), distribution et commercialisation de lampes solaires. Ce code traite exclusivement de production d'énergie.
	23232	Énergie solaire - usage thermique	Solutions solaires pour espaces intérieurs et chauffage de l'eau (sauf fours solaires 32174)
	23240	Énergie éolienne	Éoliennes de pompage et production d'électricité.
	23250	Énergie marine	Énergie thermique des mers, énergie marémotrice et houlomotrice.
	23260	Énergie géothermique	Application de l'énergie géothermique pour produire de l'électricité ou production de chaleur à usage agricole, etc.
	23270	Centrales à biocombustibles	Utilisation de matières solides et liquides issues de la biomasse pour la production directe d'électricité. Comprend également les biogaz produits par fermentation anaérobie (ex. : gaz de décharge, gaz issus des boues d'épuration, fermentation de végétaux des cultures énergétiques et de déjections animales) et par traitements thermiques (également connus sous l'appellation de gaz de synthèse) ; centrales brûlant des déchets municipaux biodégradables (déchets ménagers et déchets du tertiaire assimilables à des déchets ménagers, collectés dans des installations spécifiquement conçues pour leur élimination et leur récupération sous forme de liquides ou de gaz combustibles ou de chaleur). Voir code 23360 pour la production d'électricité, déchets non renouvelables.
233		Production d'électricité, sources non renouvelables	
	23310	Production d'énergie, sources non renouvelables - non spécifié	Centrales thermiques dont la source d'énergie est indéterminée ; centrales mixtes gaz-charbon.
	23320	Centrales au charbon	Centrales thermiques brûlant du charbon.
	23330	Centrales au fioul	Centrales thermiques brûlant du fioul ou du gazole.
	23340	Centrales au gaz naturel	Centrales thermiques brûlant du gaz naturel.
	23350	Centrales thermiques classiques avec captage et stockage du carbone (CSC)	Centrales thermiques classiques exploitant une technologie de captage et de stockage des émissions de carbone (CSC). Les techniques de CSC non associées à la production d'électricité devraient figurer sous la rubrique 41020. Les activités de CSC ne sont pas éligibles à l'APD.
	23360	Production d'électricité, déchets non renouvelables	Centrales brûlant des déchets industriels et municipaux non biodégradables.
234		Centrales hybrides	
	23410	Centrales hybrides	Centrales fonctionnant avec des énergies renouvelables et non renouvelables.
235		Centrales nucléaires	
	23510	Centrales nucléaires	Dont sûreté nucléaire.
236		Distribution de l'énergie	
	23610	Production de chaleur seule	Installations produisant uniquement de la chaleur.
	23620	Réseaux urbains de chaleur et de froid	Distribution de chaleur produite dans une chaufferie unique, ou d'eau froide, à des fins de climatisation des locaux dans les secteurs résidentiel et tertiaire.
	23630	Transport et distribution d'électricité	Distribution d'électricité par le réseau, de la source au consommateur final ; lignes de transport. Inclut également le stockage de l'énergie à des fins de production d'électricité (ex. : station de pompage, batteries) et l'extension de l'accès au réseau, souvent dans des zones rurales.
	23631	Transport et distribution d'électricité (petits réseaux isolés)	Comprend les réseaux villageois et autres technologies de distribution d'électricité à destination des consommateurs finals non connectés au réseau national principal. Inclut également le stockage d'électricité. Ce code traite exclusivement de l'infrastructure du réseau indépendamment de la technologie de production.
	23640	Distribution du gaz	Acheminement du gaz jusqu'au consommateur final.
	23641	Distribution au détail de carburants fossiles liquide ou solides	
	23642	Infrastructures électriques à l'usage de la mobilité	Inclut les stations de recharge électrique ou à hydrogène pour les transports publics ou privés et infrastructures connexes (sauf transport ferroviaire 21030)
240		Banques et Services Financiers	

24010	Politique des finances et gestion administrative	Politique des finances, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; marchés et systèmes financiers.
24020	Institutions monétaires	Banques centrales.
24030	Intermédiaires financiers officiels	Tous les intermédiaires financiers dans le secteur formel ; lignes de crédit ; assurance, crédit-bail, capital-risque, etc. (sauf ceux spécialisés dans un seul secteur).
24040	Intermédiaires financiers du secteur informel et semi formel	Micro crédits, coopératives d'épargne et de crédit, etc.
24050	Facilitation, promotion et optimisation des transferts de fonds des migrants	Comprend les programmes visant à réduire les coûts des transferts de fonds des migrants, dont les coûts d'envoi, de transmission et de réception ainsi que les programmes les encourageant et/ou augmentant leur impact sur le développement. Le soutien au renforcement des capacités statistiques visant à améliorer les données est à enregistrer sous le code 16062. La recherche sur le potentiel de développement des transferts de fonds des migrants est à enregistrer sous le code 43082.
24081	Education/formation bancaire et dans les services financiers	

250 Entreprises et Autres Services

25010	Politique commerciale et administration	Politiques du secteur public et soutien des institutions à l'environnement des entreprises et au climat de l'investissement, y compris la réglementation des entreprises, les droits de propriété, la non-discrimination, la promotion de l'investissement, la politique de la concurrence, le droit des entreprises, les partenariats public-privé.
25020	Privatisation	Lorsque le secteur ne peut être spécifié. Y compris programmes de restructuration d'entreprises publiques et de démonopolisation ; planification, programmation, conseils.
25030	Business development services	Services (publics ou privés) de développement des entreprises, par ex. incubateurs, stratégies commerciales, programmes de liens commerciaux et services de jumelage. Inclut le soutien aux organisations privées représentant les entreprises, par ex. associations professionnelles; chambre de commerce; associations de producteurs; fournisseurs de savoir-faire et autres services de développement des affaires. Pour les services financiers, utilisez les codes CRS 24030 ou 24040. Pour le développement des PME et pour le soutien aux entreprises du secteur industriel, utilisez les codes 32130 à 32172. Pour le soutien aux entreprises du secteur agricole, utilisez le code 31120.
25040	Code de conduite responsable	Appui à la réforme des politiques, à la mise en œuvre et à l'application des principes et des normes de conduite responsable ainsi que le support aux entreprises dans l'application de pratiques commerciales responsables. Comprend l'établissement et l'application d'un cadre juridique et réglementaire pour protéger les droits des parties prenantes et l'environnement, récompensant les plus performants; donner l'exemple de normes de conduites responsable dans les activités économiques du gouvernement, telles que les opérations d'entreprises publiques ou les marchés publics; soutien à la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des EMN, y compris la divulgation, les droits de l'homme, l'emploi et les relations professionnelles, l'environnement, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence et la fiscalité.

310 Agriculture, Sylviculture, Pêche

311 Agriculture

31110	Politique agricole et gestion administrative	Politique agricole, planification et programmes ; aide aux ministères de l'agriculture ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités d'agriculture non spécifiées.
31120	Développement agricole	Projets intégrés ; développement d'exploitations agricoles.
31130	Ressources en terres cultivables	Y compris la lutte contre la dégradation des sols ; amélioration des sols ; drainage des zones inondées ; dessalage des sols ; études des terrains agricoles ; remise en état des sols ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification.
31140	Ressources en eau à usage agricole	Irrigation, réservoirs, structures hydrauliques, exploitation de nappes phréatiques.
31150	Produits à usage agricole	Approvisionnement en semences, engrais, matériel et outillage agricoles.
31161	Production agricole	Y compris céréales (froment, riz, orge, maïs, seigle, avoine, millet, sorgho) ; horticulture ; légumes ; fruits et baies ; autres cultures annuelles et pluriannuelles. [Utiliser le code 32161 pour les agro-industries.]
31162	Production industrielle de récoltes/récoltes destinées à l'exportation	Y compris sucre ; café, cacao, thé ; oléagineux, graines, noix, amandes ; fibres ; tabac ; caoutchouc. [Utiliser le code 32161 pour les agro-industries.]
31163	Bétail	Toutes formes d'élevage ; aliments pour animaux.
31164	Réforme agraire	Y compris ajustement structurel dans le secteur agricole.
31165	Développement agricole alternatif	Projets afin de réduire les cultures illicites (drogue) à travers d'autres opportunités de marketing et production agricoles (voir code 43050 pour développement alternatif non agricole).
31166	Vulgarisation agricole	Formation agricole non formelle.
31181	Education et formation dans le domaine agricole	
31182	Recherche agronomique	Étude des espèces végétales, physiologie, ressources génétiques, écologie, taxonomie, lutte contre les maladies, biotechnologie agricole ; y compris recherche vétérinaire (dans les domaines génétiques et sanitaires, nutrition, physiologie).
31191	Services agricoles	Organisation et politiques des marchés ; transport et stockage ; établissements de réserves stratégiques.
31192	Protection des plantes et des récoltes, lutte antiacridienne	Y compris la protection intégrée des plantes, les activités de protection biologique des plantes, la fourniture et la gestion de substances agrochimiques, l'approvisionnement en pesticides ; politique et législation de la protection des plantes.
31193	Services financiers agricoles	Intermédiaires financiers du secteur agricole, y compris les plans de crédit ; assurance récoltes.
31194	Coopératives agricoles	Y compris les organisations d'agriculteurs.

	31195	Services vétérinaires (bétail)	Santé des animaux, ressources génétiques et nutritives.
312	Sylviculture		
	31210	Politique de la sylviculture et gestion administrative	Politique de la sylviculture, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; études des forêts ; activités sylvicoles et agricoles liées à la sylviculture non spécifiées.
	31220	Développement sylvicole	Boisement pour consommation rurale et industrielle ; exploitation et utilisation ; lutte contre l'érosion, lutte contre la désertification ; projets intégrés.
	31261	Reboisement (bois de chauffage et charbon de bois)	Développement sylvicole visant à la production de bois de chauffage et de charbon de bois.
	31281	Education et formation en sylviculture	
	31282	Recherche en sylviculture	Y compris reproduction artificielle et amélioration des espèces, méthodes de production, engrais, coupe et ramassage du bois.
	31291	Services sylvicoles	
313	Pêche		
	31310	Politique de la pêche et gestion administrative	Politique de la pêche, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; pêche hauturière et côtière ; évaluation, études et prospection du poisson en milieu marin et fluvial ; bateaux et équipements de pêche ; activités de pêche non spécifiées.
	31320	Développement de la pêche	Exploitation et utilisation des pêcheries ; sauvegarde des bancs de poisson ; aquaculture ; projets intégrés.
	31381	Education et formation dans le domaine de la pêche	
	31382	Recherche dans le domaine de la pêche	Pisciculture pilote ; recherche biologique aquatique.
	31391	Services dans le domaine de la pêche	Ports de pêche ; vente des produits de la pêche ; transport et entreposage frigorifique du poisson.
320	Industries Manufacturières, Extractives, Construct		
321	Industries Manufacturières		
	32110	Politique de l'industrie et gestion administrative	Politique de l'industrie, planification et programmes ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; activités industrielles non spécifiées ; industries manufacturières non spécifiées ci-dessous.
	32120	Développement industriel	
	32130	Développement des Petites et moyennes entreprises (PME)	Soutien direct à l'amélioration de la capacité de production et de la gestion commerciale des micro, petites et moyennes entreprises du secteur industriel, notamment la comptabilité, l'audit, les services de conseil, le transfert de technologie et le perfectionnement des compétences. Utilisez le code 25010 pour la politique commerciale et le soutien institutionnel. Pour les services de développement des entreprises par l'intermédiaire d'organisations intermédiaires (associations de commerce, chambres de commerce, associations de producteurs, incubateurs, fournisseurs de savoir-faire et autres services de développement commercial), utilisez le code CRS 25030. et code de développement agricole 31120.
	32140	Artisanat	
	32161	Agro-industries	Industries alimentaires de base, abattoirs et équipements nécessaires, industrie laitière et conserves de viande et de poisson, industries des corps gras, sucreries, production de boissons, tabac, production d'aliments pour animaux.
	32162	Industries forestières	Industrie et travail du bois, production de papier et pâte à papier.
	32163	Industrie textile, cuirs et produits similaires	Y compris bonneterie.
	32164	Produits chimiques	Production industrielle et non industrielle ; y compris fabrication des pesticides.
	32165	Production d'engrais chimiques	
	32166	Ciment, chaux et plâtre	
	32167	Fabrication d'énergie	Y compris liquéfaction du gaz ; raffineries de pétrole.
	32168	Produits pharmaceutiques	Matériel médical et fournitures médicales ; médicaments et vaccins ; produits d'hygiène corporelle.
	32169	Industrie métallurgique de base	Sidérurgie, éléments de construction métallique.
	32170	Industries des métaux non ferreux	
	32171	Construction mécanique et électrique	Fabrication de machines électriques et non électriques, moteurs et turbines.
	32172	Matériel de transport	Construction de navires, construction de bateaux de pêche ; construction de matériel ferroviaire ; véhicules automobiles et voitures particulières ; construction aéronautique ; systèmes de navigation et de guidage.
	32173	Production de biocarburants modernes	Comprend le biogaz, les biocarburant liquides et les pellets à usage domestique ou non. Exclut le bois de chauffe brut et le charbon de bois (32161)
	32174	Production d'appareils de cuisine propres	Comprend la fabrication et la distribution de fours efficaces à biomasse, gazéifieurs, fours à biocarburants liquides, fours solaires, fours à gaz et bio gaz fours électriques
	32182	Recherche et développement technologiques	Y compris les standards industriels ; gestion et contrôle de qualité ; métrologie ; accréditation ; certification.
322	Industries Extractives		
	32210	Politique de l'industrie extractive et gestion administrative	Politique du secteur des industries extractives, planification et programmes ; législation et cadastre, recensement des richesses minérales, systèmes d'information ; renforcement des capacités institutionnelles et conseils ; exploitation des ressources minérales non spécifiées.
	32220	Prospection et exploration des minerais	Géologie, géophysique et géochimie ; à l'exclusion de hydrogéologie (14010) et géologie de l'environnement (41010), production et extraction minérales, infrastructure, technologie, économie, sécurité et gestion de l'environnement.
	32261	Charbon	Y compris lignite et la tourbe.
	32262	Pétrole et gaz	Pétrole, gaz naturel, condensés , GPL (Gaz de pétrole liquéfié), GNL (Gaz naturel liquéfié) ; y compris derricks et plates-formes de forage, et oléoducs et gazoducs.

	32263	Métaux ferreux	Fer et alliages.
	32264	Métaux non ferreux	Aluminium, cuivre, plomb, nickel, étain et zinc.
	32265	Métaux et minerais précieux	Or, argent, platine, diamant et pierres précieuses.
	32266	Minerais industriels	Baryte, chaux, feldspath, kaolin, sable, gypse, gravier, pierres d'ornement.
	32267	Engrais minéraux	Phosphates, potasse.
	32268	Ressources des fonds marins	Nodules métalliques, phosphorites, sédiments marins.
	323	Construction	
	32310	Politique de la construction et gestion administrative	Politique du secteur de la construction, planification ; ne comprend pas les activités de construction identifiables par secteur (par exemple, construction d'hôpitaux ou de bâtiments scolaires).
330	331 Politique Commerciale et Réglementations		
	33110	Politique commerciale et gestion administrative	Politique commerciale et planification ; soutien aux ministères et départements responsables de la politique commerciale ; législation et réformes réglementaires dans le domaine du commerce ; analyse politique et mise en œuvre des accords commerciaux multilatéraux ex. sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires sauf au niveau régional (voir 33130) ; intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement (ex cadres stratégiques de la lutte contre la pauvreté) ; commerce de gros et de détail ; activités non spécifiées dans le domaine du commerce et de la promotion du commerce.
	33120	Facilitation du commerce	Simplification et harmonisation des procédures internationales d'importation et d'exportation (ex. évaluations de douane, procédures de licences, formalités de transport, paiements, assurances) ; soutien aux départements douaniers et autres agences frontalières y compris et en particulier la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ; réformes tarifaires.
	33130	Accords commerciaux régionaux	Soutien aux accords commerciaux régionaux [ex. Southern African Development Community (SADC), Association of Southeast Asian Nations (ASEAN), Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique/Union européenne (ACP/UE)] ; y compris le travail sur les obstacles techniques au commerce et les mesures sanitaires et phytosanitaires au niveau régional ; élaboration de règles d'origine et introduction de traitement spécial et différencié dans les accords commerciaux régionaux.
	33140	Négociations commerciales multilatérales	Soutien à la participation effective des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales, y compris la formation de négociateurs, l'évaluation de l'impact des négociations ; accession à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et aux autres organisations multilatérales liées au commerce.
	33150	Ajustement lié au commerce	Contributions au budget du gouvernement non réservées afin de soutenir la mise en œuvre des propres réformes commerciales du bénéficiaire et de ses ajustements aux politiques commerciales des autres pays ; assistance à la gestion des déficits de la balance des paiements dus au changement de l'environnement mondial du commerce.
	33181	Education/formation dans le domaine du commerce	Développement des ressources humaines dans le domaine du commerce non compris dans les codes ci-dessous. Comprend les programmes universitaires dans le domaine du commerce.
	332	Tourisme	
	33210	Politique du tourisme et gestion administrative	
400	Multi-sector/General environmental protection		
	410 Protection de l'Environnement Général		
	41010	Politique de l'environnement et gestion administrative	Politique de l'environnement, lois et réglementations environnementales ; institutions et pratiques administratives ; planification de l'environnement et de l'utilisation des terres, procédures de décisions ; séminaires, réunions ; actions de préservation et de protection non spécifiées ci-dessous.
	41020	Protection de la biosphère	Lutte contre la pollution de l'air, protection de la couche d'ozone ; lutte contre la pollution marine.
	41030	Diversité biologique	Y compris réserves naturelles et actions dans les régions environnantes ; autres mesures visant à protéger les espèces menacées dans leur habitat naturel (par exemple la protection des marécages).
	41040	Protection des sites	Se rapporte à un paysage culturel exceptionnel ; y compris des sites et des objets d'une valeur historique, archéologique, esthétique, scientifique ou éducative.
	41081	Education et formation environnementales	
	41082	Recherche environnementale	Y compris établissement de bases de données, inventaires et estimations des ressources naturelles et physiques ; profils environnementaux et études d'impact lorsque le secteur ne peut être déterminé.

430	Autres Multisecteurs			
	43010	Aide plurisectorielle		
	43030	Développement et gestion urbaine	Projets intégrés de développement urbain ; développement local et gestion urbaine ; infrastructure et services urbains ; gestion municipale ; gestion de l'environnement urbain ; planification ; rénovation urbaine, habitat ; informations sur l'occupation des sols.	
		43031	<i>Politique et gestion du territoire urbain</i>	<i>Planification et gestion du territoire urbain; gestion urbaine, systèmes d'information.</i>
	43032	<i>Développement urbain</i>	<i>Projets intégrés de développement urbain; développement local; infrastructure et services urbains; finances municipales; gestion environnementale urbaine; rénovation urbaine, habitat.</i>	
	43040	Développement rural	Projets intégrés de développement rural, par exemple, planification du développement régional ; encouragement à la décentralisation des compétences plurisectorielles concernant la planification, la coordination et la gestion ; mise en œuvre du développement régional et des mesures d'accompagnement (telle que gestion des ressources naturelles) ; gestion et planification des terres ; peuplement des terres et activités de réinstallation des peuples [à l'exclusion de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (72010)] projets d'intégration des zones rurales et urbaines ; systèmes d'information des zones géographiques.	
		43041	<i>Administration de l'aménagement du territoire rural</i>	<i>Planification du développement régional; encouragement à la décentralisation des compétences plurisectorielles concernant la planification, la coordination et la gestion; gestion des terres; systèmes d'information géographique.</i>
		43042	<i>Développement rural</i>	<i>Projets intégrés de développement rural; mise en œuvre du développement régional (y compris la gestion des réserves naturelles) ; peuplement et réinstallation [à l'exclusion de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays (72030)]; intégration des zones rurales et urbaines.</i>
	43050	Développement alternatif non agricole	Projets visant à réduire les cultures illicites (drogue) à travers, par exemple, des activités créatrices de revenu non agricoles, des infrastructures sociales et physiques (voir code 31165 pour le développement alternatif agricole).	
	43060	Disaster Risk Reduction	Activités de réduction des risques de catastrophe si elles ne sont pas spécifiques à un secteur. Comprend des évaluations des risques, des mesures structurelles de prévention (infrastructure de prévention des inondations, par exemple), des mesures de préparation (systèmes d'alerte, par exemple), des mesures de prévention normatives (codes du bâtiment, planification de l'utilisation des sols, etc.) et des systèmes de transfert de risques (systèmes d'assurance, fonds de risque, par exemple). Cela inclut également le renforcement des capacités locales et nationales et l'appui à la mise en place de structures nationales efficaces et durables capables de promouvoir la réduction des risques de catastrophe.	
	43071	Politique et gestion administrative de la sécurité alimentaire	Politiques, programmes et activités de sécurité alimentaire; renforcement des capacités institutionnelles; politiques, programmes de réduction des pertes / gaspillages alimentaires; collecte de données, statistiques, analyses, outils, méthodes et systèmes d'information sur la sécurité alimentaire; mécanismes de coordination et de gouvernance; autres activités de sécurité alimentaire non spécifiées.	
	43072	Programmes de sécurité alimentaire des ménages	Programmes et activités de sécurité alimentaire des ménages à court ou à long terme qui améliorent l'accès des ménages à un régime alimentaire nutritionnellement adéquat (à l'exclusion des transferts monétaires dans le cadre de programmes de protection sociale plus vastes qui ne sont pas spécifiquement axés sur la sécurité alimentaire, sur l'acquisition de denrées alimentaires ou sur la nutrition, lesquels devraient être codés sous 16010).	
	43073	Sécurité et qualité des denrées alimentaires	Politiques, programmes et activités concernant la salubrité des aliments et la qualité des denrées alimentaires, y compris l'inspection et la certification des aliments; le renforcement des capacités de salubrité / qualité des aliments et le développement de normes pour la chaîne de valeur alimentaire; contrôle / surveillance et capacités de laboratoire; éducation, communication et diffusion d'information.	
	43081	Education et formation plurisectorielles	Y compris les bourses.	
43082	Institutions scientifiques et de recherche	Quand le secteur ne peut être déterminé.		
500	Aide-programme et aide sous forme de produits			
	510	Soutien Budgétaire		
		51010	Aide relative au soutien budgétaire général	Contributions au budget du gouvernement non réservées ; soutien à la mise en œuvre des réformes macroéconomiques (programmes d'ajustement structurel, stratégies de réduction de la pauvreté) ; y compris l'aide-programme générale (ne pouvant être ventilée par secteur).
	520	Aide Alimentaire Développementale/Sécurité Alimentaire		
		52010	Assistance alimentaire	Fourniture nationale ou internationale de produits alimentaires y compris frais de transport ; paiements comptants pour la fourniture de produits alimentaires ; projets d'aide alimentaire et aide alimentaire destinée à la vente quand le secteur bénéficiaire ne peut être précisé ; à l'exclusion de l'aide alimentaire d'urgence. Notifier comme multilatéral : i) l'aide alimentaire consentie par l'UE et financée sur son budget propre puis répartie entre les États membres au pro rata de leur contribution à ce budget ; et ii) les contributions au budget central du PAM.
530	Aide sous forme de Produits, Autre			
	53030	Subventions à l'importation (biens d'équipement)	Biens d'équipement et services ; lignes de crédit.	
	53040	Subventions à l'importation (produits)	Produits, biens d'ordre général, importations de pétrole.	

600				Actions se Rapportant à la Dette	
	60010	Action se rapportant à la dette		Actions non spécifiées ci-dessous.	
	60020	Annulation de la dette			
	60030	Allègement de la dette multilatérale		Dons ou prêts affectés au remboursement d'échéances dues à des institutions financières multilatérales ; y compris les contributions au fonds spécial pour les Pays pauvres très endettés (PPTE).	
	60040	Rééchelonnement d'échéances et refinancement			
	60061	Echange de dette à des fins de développement		Affectation de créances à des fins de développement (par exemple dette pour l'éducation, dette pour l'environnement, etc.)	
	60062	Autres échanges de dette		Lorsque l'échange de dette profite à un agent extérieur, i.e. n'est pas spécifiquement opéré à des fins de développement.	
	60063	Rachat de la dette		Achat de la dette en vue de son annulation.	
700				Aide humanitaire	
	720		Intervention d'Urgence		
	72010	Assistance matérielle et services d'urgence		Abris, eau, assainissement, éducation, services de santé, y compris la fourniture de médicaments et la gestion de la malnutrition, et autres articles de secours non alimentaires (y compris les modalités de remise en espèces et de bons) au profit des personnes touchées par la crise, notamment des réfugiés et des personnes déplacées dans les pays en développement. Comprend l'assistance fournie ou coordonnée par les unités internationales de la protection civile immédiatement après une catastrophe (assistance en nature, déploiement d'équipes spécialement équipées, logistique et transport, ou évaluation et coordination d'experts envoyés sur le terrain). Comprend également des mesures visant à promouvoir et à protéger la sécurité, le bien-être, la dignité et l'intégrité des personnes touchées par la crise, y compris des réfugiés et des personnes déplacées dans les pays en développement. (Les activités conçues pour protéger la sécurité des personnes ou des biens en recourant à la force ou à l'aide de la force ne sont pas déclarables en tant qu'APD.)	
	72011	Services de santé de base en situations d'urgence		Services de santé (santé de base, santé mentale, santé sexuelle et reproductive), intervention nutritionnelle médicale (alimentation thérapeutique et interventions médicales visant à traiter la malnutrition) et approvisionnement en médicaments au bénéfice des personnes touchées. Ne comprend pas les suppléments alimentaires (72040).	
	72012	Éducation en situations d'urgence		Soutien aux établissements d'enseignement (y compris la restauration des infrastructures essentielles et des établissements scolaires préexistants); matériel d'enseignement, de formation et d'apprentissage (y compris les technologies numériques); accès immédiat à une éducation de base et primaire de qualité (y compris l'éducation formelle et informelle) et enseignement secondaire (y compris formation professionnelle et enseignement technique secondaire) dans les situations d'urgence au profit des enfants et des jeunes touchés, notamment des filles, des femmes et des réfugiés; compétences de vie pour les jeunes et les adultes; et formation professionnelle des jeunes et des adultes.	
	72040	Assistance alimentaire d'urgence		Fourniture et distribution de nourriture; de l'argent et des bons pour l'achat de nourriture; interventions nutritionnelles non médicales au profit des personnes touchées par la crise, notamment des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dans des pays en développement en situation d'urgence. Comprend les coûts logistiques. Sont exclus l'assistance alimentaire non urgente (52010), la politique de sécurité alimentaire et la gestion administrative (43071), les programmes alimentaires des ménages (43072) et les interventions de nutrition médicale (alimentation thérapeutique) (72011).	
	72050	Coordination des secours et services de soutien		Mesures visant à coordonner l'évaluation et la livraison en toute sécurité de l'aide humanitaire, y compris des systèmes de logistique, de transport et de communication; soutien financier ou technique direct aux gouvernements nationaux des pays touchés pour gérer une situation de catastrophe; activités visant à constituer une base de preuves pour le financement et les opérations humanitaires, à partager ces informations et à élaborer des normes et des directives pour une réponse plus efficace; financement pour identifier et partager des solutions innovantes et évolutives afin de fournir une aide humanitaire efficace.	
730				Reconstruction & Réhabilitation	
	73010	Reconstruction et réhabilitation immédiate post-urgence		Réhabilitation sociale et économique à la suite des situations d'urgence pour faciliter le rétablissement et le renforcement de la résilience et permettre aux populations de retrouver leurs moyens de subsistance à la suite d'une situation d'urgence (par exemple, conseils et traitements en traumatologie, programmes d'emploi). Comprend les infrastructures nécessaires à la livraison de l'aide humanitaire; la restauration des infrastructures et des installations essentielles préexistantes (par exemple, eau et assainissement, abris, services de soins de santé, éducation); la réhabilitation des intrants agricoles de base et du bétail. Ne comprend pas la reconstruction à plus long terme («reconstruire mieux») qui doit être rapportée dans les secteurs pertinents.	

	740	Prévention catastrophes/Préparation à leur survenue	
	74020	Multi-hazard response preparedness	Renforcer la réactivité, les capacités et les capacités des acteurs humanitaires internationaux, régionaux et nationaux face aux catastrophes. Soutien aux capacités institutionnelles des gouvernements nationaux et locaux, des organismes humanitaires spécialisés et des organisations de la société civile pour anticiper, réagir et récupérer de l'impact d'événements dangereux potentiels, imminents ou actuels, et de situations d'urgence qui posent des menaces humanitaires et pourraient appeler une réponse humanitaire. Cela inclut l'analyse et l'évaluation des risques, l'atténuation, la préparation, telles que le stockage d'éléments d'urgence et la formation et le renforcement des capacités visant à accroître la rapidité et l'efficacité de l'assistance vitale apportée lors d'une crise.
910	Frais Administratifs des Donneurs		
	91010	Frais administratifs (non alloués par secteur)	
930	Refugiés dans les Pays Donneurs		
	93010	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs (non alloués)	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois, quand les coûts ne peuvent pas être désagrégés.
	93011	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - nourriture et hébergement	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois – nourriture et hébergement : - Nourriture et autres éléments essentiels pour l'entretien temporaire, tels qu'habillement. - Installations temporaires d'hébergement (par exemple, centres d'accueil, conteneurs, camps de tentes). S'agissant des bâtiments, seuls les coûts d'entretien et de maintenance peuvent être comptabilisés dans l'APD. Les coûts liés à la location de locaux d'hébergement temporaire sont éligibles. (Tous les coûts de construction sont exclus).
	93012	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - formation	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois – formation : - Éducation de la petite enfance, enseignement primaire et enseignement secondaire pour les enfants (dont les coûts liés à la scolarité, hors formation professionnelle), dans le cadre de l'entretien temporaire. - Formation linguistique et autre formation spécifique pour les réfugiés, par exemple, compétences nécessaires à la vie courante pour les jeunes et les adultes (cours d'alphabétisation et de maîtrise des chiffres).
	93013	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - santé	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : soins de santé de base et soutien psychosocial pour les personnes présentant des besoins spécifiques, par exemple les mineurs non accompagnés, les personnes souffrant d'un handicap, les personnes ayant survécu à des actes de violence et de torture.
	93014	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - autre entretien temporaire	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : entretien temporaire autre que nourriture et hébergement (code 93011), formation (93012) et santé (93013), i.e. « argent de poche » en espèces pour la prise en charge des frais d'entretien et accompagnement lors de la procédure de demande d'asile : traduction des documents, conseil juridique et administratif, services d'interprétation.
	93015	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - retour volontaire	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : dépenses liées au retour volontaire des réfugiés vers un pays en développement au cours des douze premiers mois.
	93016	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - transport	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : transport vers le pays d'accueil dans le cas des programmes de réinstallation et transport au sein du pays d'accueil.
	93017	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - sauvetage en mer	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : opérations de sauvetage de réfugiés en mer dans le cadre d'interventions dédiées. Seuls les coûts supplémentaires liés à ces interventions peuvent être comptabilisés.
	93018	Refugiés/demandeurs d'asile dans les pays donateurs - coûts administratifs	Coûts encourus dans les pays donateurs au titre de l'aide de base apportée aux demandeurs d'asile et aux réfugiés en provenance des pays en développement pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois : coûts administratifs. Seuls les frais généraux en lien avec la mise à disposition directe d'un entretien temporaire aux réfugiés sont admissibles. Il s'agit notamment des coûts du personnel affecté à la fourniture des services aux réfugiés (services éligibles uniquement), mais pas des coûts du personnel qui n'intervient pas dans la fourniture directe de ces services, à savoir, les effectifs affectés à la gestion, aux ressources humaines ou aux technologies de l'information.
998	Non Affecté / Non Spécifié		
	99800	Non Affecté / Non Spécifié	(réservé au système)
	99810	Secteur non spécifié	Les contributions au développement général du pays bénéficiaire devraient être incluses dans l'aide programme (51010).
	99820	Sensibilisation au développement (non alloués par secteur)	Dépenses dans le pays donneur afin de renforcer la sensibilisation et l'intérêt dans la coopération pour le développement (brochures, exposés, projets spéciaux de recherche, etc.).